

R A P

P O R T

D E

G E S

T I O N

2 0 2 0

S O M M A I R E

LES CHIFFRES CLÉS 2020

Page 3

LES FAITS MARQUANTS

Page 4

RÉSULTATS NETS 2020

Page 11

PERSPECTIVES 2021

Page 22

CHIFFRES CLÉS 2020



Au 31/12/20

82 938

ADHÉRENTS

159 312

PERSONNES PROTÉGÉES



106,8 M€

COTISATIONS

89,2 %

RATIO PRESTATIONS /
COTISATIONS

95,3 M€

PRESTATIONS

8 %

TAUX DE FRAIS GÉNÉRAUX

2,3M€

RÉSULTAT NET

97,2 %

RATIO COMBINÉ

F A I T S

M A R

Q U A N

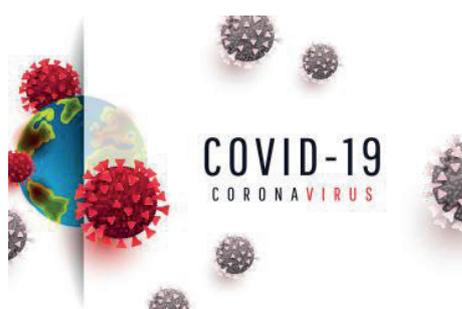
T S

2 0 2 0

PANDÉMIE COVID-19

A compter de mars 2020, nous avons peu à peu découvert les effets dévastateurs de la pandémie de COVID 19, sur le plan sanitaire bien entendu, mais également sur le plan économique, social, et humain.

Notre secteur aérien a été touché de plein fouet et en subira longtemps les effets. Les instances de la Mutuelle se sont déroulées tour à tour en présentiel ou en distanciel, suivant les possibilités, ce qui ne facilitait pas toujours l'interactivité, mais cela a permis de poursuivre les travaux et de prendre les décisions essentielles à la gouvernance de notre Mutuelle.



Solidaires avec nos clients collectifs, nous leur avons permis un report de paiement de 3 mois de leurs cotisations patronales, remboursable sur 12 mois.

Les clients bénéficiant de ce soutien sont : Air France, Hop!, OAT. De la même manière nos autres clients collectifs qui se sont trouvés en difficulté ont pu bénéficier de ce report : c'est le cas à ce jour du CSE Industriel.

PCA

Dans ce contexte exceptionnel, la priorité pour la MNPAF a été d'**assurer une continuité de services vis-à-vis de ses adhérents tout en préservant la sécurité des salariés.** Dès le début de la crise, les équipes du délégataire de gestion ont majoritairement adopté le travail à distance, sans modification de la qualité de service rendu. Mettant en œuvre son Plan de Continuité d'Activité testé en 2019, les 13 personnels du Siège social se sont mis en télétravail à 100%, cette modalité existant déjà pour un jour par semaine depuis 2019. L'activité a été assurée à 100%, la MNPAF n'a donc pas eu recours au chômage partiel pour ses salariés ni à une demande de soutien de l'Etat.

TAXE COVID 19

Le gouvernement a instauré une taxe COVID pour les mutuelles.

Le montant de la taxe, fixé à 2,6% en 2020, passera à 1,3% en 2021.

Cette taxe est destinée à l'Assurance Maladie, qui a dû prendre en charge à 100% plus de soins que de coutume, en raison de la pandémie.

Elle vient s'ajouter à la taxe sur les contrats d'assurance, qui est de 13,27% des cotisations versées à la Mutuelle.

100% SANTÉ



La mise en application de la réforme « 100% santé » au niveau de la Mutuelle a eu lieu le 1er janvier 2020 pour l'optique et le dentaire avec la mise en place des paniers de soins :

- **Panier de soins « RAC 0 »** ou « prise en charge renforcée » pour lesquels la Mutuelle doit rembourser l'intégralité du reste-à-charge après l'intervention de l'Assurance Maladie sur la base des Prix Limites de Vente (PLV)
- **Panier de soins à tarifs maîtrisés** pour le dentaire avec la fixation de PLV, pour lesquels la Mutuelle continue à intervenir au niveau de la garantie souscrite par l'adhérent.
- **Paniers de soins prix libres**

A noter qu'en optique, des nouvelles règles de renouvellement de l'équipement ont été mises en place et que désormais les complémentaires santé ne peuvent plus rembourser la monture au-delà de 100 €, part Sécurité sociale incluse.

Cette réforme a été aussi l'occasion de revaloriser certaines BRSS (Base de Remboursement Sécurité sociale).

Au 1er janvier 2021, la réforme « 100% santé » porte sur les aides auditives, et le panier de soins « 100% santé » en dentaire continue d'être enrichi.

- Le déploiement du 100% Santé entamé en 2019 avec l'apparition du Prix Limite de Vente ou PLV pour les aides auditives + revalorisation de BRSS (Base de Remboursement Sécurité sociale), de même qu'un PLV pour certaines prothèses dentaires + revalorisation de BRSS s'est poursuivi, avec, en 2020: les lunettes 100% Santé ainsi que les couronnes et bridges 100% Santé.
- En 2021 : aides auditives 100% Santé + enrichissement du panier de prothèses dentaires 100% Santé.

SANTÉCLAIR



My Santéclair a optimisé son offre de services en développant le réseau de médecines douces, en améliorant l'application d'analyses de devis, et en enrichissant les informations qui permettent de choisir son établissement hospitalier.

Fin 2020, le réseau s'est enrichi de 7 nouveaux centres, faisant passer à **50 les centres d'ophtalmologie partenaires dans toute la France.**

Le réseau garantit un **rendez-vous en moins de 2 semaines** grâce à une prise de rendez-vous exclusivement en ligne via l'espace adhérent, service « my Santéclair ».

Il permet d'accéder à un bilan complet de santé visuelle, avec prescription de lentilles et/ou lunettes, à des cabinets pluridisciplinaires, avec ophtalmologistes, orthoptistes,...

COMMUNICATION

CHIFFRES CLÉS 2020

- **Nombre d'emails envoyés : 1 872 729**
- **Nombre de visites sur le site internet : 2 421 791**
- **Escale santé : 4 numéros**
- **Vues sur Youtube : 26 923 (24 vidéos)**

La communication a également été impactée par la crise sanitaire et les équipes ont su s'adapter en proposant davantage de contenus numériques pour renforcer l'accompagnement de l'adhérent.

Comme chaque année la Mutuelle a édité 4 numéros d'Escale santé et 3 lettres du CA à l'AG.

FAITS MARQUANTS 2020

- **Mise en ligne du nouveau site internet en juin 2020** : le site Internet de la Mutuelle s'est modernisé : il est désormais plus lisible (informations en quelques clics), ergonomique, personnalisé selon le profil de l'adhérent (accès direct aux services, aux garanties, recherche de professionnels ou informations sur votre contrat personnel). Il est adapté à la navigation mobile, pour répondre aux nouveaux usages digitaux, tout en restant sécurisé.
- **Appel d'offres pour le changement de l'agence de communication.** L'agence Zebra communication a remporté la consultation, le magazine Escale santé et la lettre du CA à l'AG seront revues pour 2021.

PRÉVENTION

Compte tenu du contexte sanitaire, la Mutuelle a dû adapter une part importante de ses actions de prévention afin de pouvoir répondre aux problématiques liées notamment au télétravail et aux conséquences physiques et psychologiques de cette crise sanitaire.

PRÉVENTION DES OTITES BAROTRAUMATIQUES (OBT)

Pendant tout le mois de janvier, une action de sensibilisation a été réalisée chez Transavia sur les OBT à l'aide de nos supports de prévention : guide, vidéo et affiche.



ACTIONS LIÉES AU CONFINEMENT

Pendant le confinement, la mutuelle a réalisé un dossier spécial confinement sur le bien-être, le sommeil, l'activité physique et l'alimentation.

5 vidéos sur l'alimentation ont également été réalisées.
L'ensemble des dossiers santé du site a été réactualisé.

TÉLÉTRAVAIL

Pour s'adapter au télétravail, la Mutuelle a proposé à ses adhérents un webinaire sur l'hygiène de vie en télétravail.

PROJET MY EAR PLUG

En collaboration avec le service de Santé Sécurité au Travail d'Air France, la Mutuelle travaille sur le projet d'équipement des navigants avec des bouchons d'oreilles : financement et distribution.

ATELIER BIEN-ÊTRE

Pour pallier les conséquences psychologiques du nouveau confinement, un rendez-vous Bien-Être a été mis en place tous les vendredis à compter de novembre. En moyenne, **150 adhérents participent à chaque atelier.**

ENQUÊTE DE SATISFACTION

En raison des élections à l'Assemblée Générale de la Mutuelle se déroulant entre le 1er décembre 2020 et le 6 janvier 2021, l'enquête de satisfaction qui devait se dérouler en novembre 2020, est reportée à septembre 2021.



COMMISSION INNOVATION PRODUIT

La création d'une Commission Innovation Produits, qui avait été validée en 2019, a bien été activée en 2020, avec pour missions :

1. D'élaborer de nouveaux produits ou mettre en place de nouveaux services.
2. D'instruire sur demande du Conseil d'Administration tout sujet concernant l'offre de produits et services proposée aux adhérents.

Pour rappel, en 2019, Air France qui devait modifier ses garanties pour y inclure la réforme « 100% santé » a profité de cette opportunité pour réunir les partenaires sociaux afin de faire une revue complète de la garantie socle. **La garantie revisitée a été mise en place au 1er janvier 2020.** Ces mesures décidées ont été dupliquées à cette même date à la garantie Altitude 350 car il s'agit de notre garantie « loi Evin ». Mais faute de temps, les autres garanties n'ont fait l'objet d'aucune révision.

En 2020, avec l'aide d'un actuairer, la Commission a entrepris la révision de la « gamme Altitude » garantie Altitude 300 et Altitude 400, ainsi que de la surcomplémentaire Air France.

Les garanties Altitude 300 et Altitude 400, de même que la surcomplémentaire Air France, ont ainsi été totalement rebalayées pour proposer de meilleures prestations, venant enrichir l'offre, pour mieux s'adapter aux demandes des adhérents notamment exprimées lors des enquêtes de satisfaction.

Il en ressort au niveau des cotisations pour les individuels/retraités :

- **Une baisse de -10% pour la gamme altitude 300.**
- **Une stabilité pour la gamme altitude 400.**
- **Une hausse de +2% pour altitude 350 après plusieurs années sans hausse.**

Et pour la surcomplémentaire Air France, une baisse de -15% du barème de cotisations avec la mise en place d'une réforme de la structure de cotisations sur plusieurs années qui permettra à terme d'avoir la même structure de cotisations sur le socle et sur la surcomplémentaire.

Une mise en application de toutes ces mesures au 1er janvier 2021 a été validée en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale.

POLITIQUES MACIF

Une entité
du groupe Macif



Essentiel pour moi

Comme tous les ans, l'équipe technique et les élus de la Mutuelle ont travaillé sur les différentes politiques Groupe et ce, afin de répondre aux exigences de Solvabilité 2 ajoutant lorsque nécessaire les spécificités de la Mutuelle, dans un esprit d'harmonisation avec le Groupe Macif au sein de l'UMG.

DONS

En 2020, la MNPAF a renouvelé son don à l'Institut Pasteur et à la Fondation Air France, à la suite de l'accord triennal 2018-2020 pour un don global de 100 000 € (50 000€ chacun, soit 40 000€ au total, après déduction fiscale). Les principes sont les mêmes que lors du précédent accord, à savoir sous réserve que l'exercice ne soit pas déficitaire.

En mars, la MNPAF a été sollicitée par l'Institut Pasteur pour un complément de don consacré à la recherche sur la COVID 19.

Ainsi, un versement complémentaire exceptionnel de 20 000€ a été validé par le Conseil d'Administration.

GOUVERNANCE

ELECTIONS

Le renouvellement des délégués à l'Assemblée Générale se déroule tous les 5 ans.

En 2020, le vote s'est déroulé du 1er décembre 2020 au 06 janvier 2021, pour un dépouillement le 7 janvier 2021.

98 postes étaient à pouvoir (59 pour le collège collectif et 39 pour le collège individuel), avec 2 modalités de vote possibles, papier ou électronique.

En raison de la pandémie, il n'y a pas eu de panneaux d'affichage et la communication de campagne s'est faite de manière dématérialisée (listes, Mutuelle, Flash Actu,...).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre du renouvellement par tiers des administrateurs tous les 2 ans, 8 administrateurs ont été élus pour 6 ans, soit jusqu'en 2026.

LA FORMATION DES ÉLUS

La Mutuelle a continué tout au long de l'année 2020, malgré le contexte de pandémie, à organiser des formations pour les élus du Conseil d'Administration.

17 thématiques de formation au total ont été proposées aux administrateurs.

L'offre de formation a été adaptée pour permettre un suivi des sessions à distance.

C'est ainsi que sur l'année, les administrateurs ont suivi un total de 60 jours de formation.

Une formation diplômante débutée en 2019 a été validée.

Les 4 nouveaux administrateurs élus en 2020 ont pu être formés.

CHIFFRES 2020

8 Conseils d'Administration en 2020 : les 06/02, 24/04, 03/06, 03/07, 18/09, 13/10, 09/12, et 11/12.

Un Conseil d'Administration prévu le 18/03 a été annulé en raison de la mise en place du confinement à compter du 17/03, pour faire face à la pandémie de COVID-19.

1 seule Assemblée Générale en 2020 : le 09/09.

LA MUTUELLE AIR FRANCE A 30 ANS !

La Mutuelle, a débuté son activité en octobre 1990, a fêté ses 30 ans en 2020.

Elle est issue de la volonté conjointe des organisations syndicales et de la Direction d'Air France d'offrir une couverture complémentaire santé de qualité aux actifs et retraités d'Air France.

Elle s'est depuis développée pour proposer des contrats à d'autres clients du secteur aérien.



FONDS SOCIAL

Du fait de la conjoncture sanitaire et économique, le Fonds Social a été fortement sollicité en 2020.

5 commissions (au lieu de 4 habituellement) ont eu lieu en avril, juin, juillet, septembre et décembre 2020. Pour rappel, en 2019, 40 dossiers ont été déposés, et 32 ont fait l'objet d'une aide.

En 2020, ce sont 81 dossiers présentés, et 62 qui ont fait l'objet d'une aide.

Type de demande	Nombre de dossiers acceptés*	Montant des aides accordées
Maladie	24	37 780,34€
Handicap	12	48 347,40€
Exonérations de cotisations	36	32 016,17 €

* Certains adhérents ont bénéficié à la fois d'une aide financière pour maladie et/ou handicap et/ou exonération de cotisations.

La somme globale des aides accordées en 2020 de 118 143,91€ ne tient pas compte des aides accordées les années précédentes et non utilisées qui ont été réaffectées au budget du Fonds Social pour 4 120,91 € (ex. une exonération de cotisation pour un conjoint suivi d'une séparation des époux et donc de la radiation du conjoint exonéré).

Les principaux motifs de refus sont liés au fait que les demandes ne relèvent pas de l'objet du Fonds Social (exemples : problèmes de dépendance ou perte de revenus sans lien avec des problèmes de santé), s'ajoutent les demandes récurrentes (hors handicap) pour le même type de dépenses ou encore les demandes d'aides pour des dépenses ayant déjà été réglées et qui auraient pu être moindres si l'adhérent les avait réalisées dans le réseau Santéclair.

CONCLUSION

La crise sanitaire liée à la pandémie du COVID 19 a fortement impacté la vie de chacun, les modes de fonctionnement du monde du travail, de la MNPAF, de ses partenaires et de ses instances.

A chaque niveau, il a fallu s'adapter rapidement, pour assurer la poursuite de l'activité et continuer d'offrir aux adhérents une qualité de service malgré des contraintes jusqu'alors jamais rencontrées.

La Mutuelle a su proposer dès mars 2020, des conseils pratiques et de prévention en nutrition, santé physique et psychique, des webinaires sur le télétravail, de nombreux outils qui permettent de maintenir équilibre et lien social en cette période tourmentée.

La MNPAF s'est également montrée solidaire, puisqu'elle a su dépasser son budget Fonds Social pour venir en aide aux adhérents en difficulté (en lien avec la santé ou le handicap), les demandes d'aide reçues ayant doublé par rapport à l'année 2019.

R É S U

L T A T S

N E T S

2 0 2 0

CHIFFRES CLÉS 2020

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes généraux précisés aux articles L123-12 à L123-22 du code de commerce, en prenant en compte les dispositions particulières contenues dans le code des assurances et dans le règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (corrigé par le règlement n° 2016-12 du 12 décembre 2016).

Au 31/12/20



82 938 adhérents

159 312 personnes protégées



106 847 K€ Cotisations

95 282 K€ Prestations

8 560 K€ Frais généraux

2 338 K€ Résultat net



89,2 % Prestations/Cotisations

8% Taux de frais généraux

97,2 % Ratio combiné

Les comptes 2020 présentent un résultat excédentaire après impôts de **2 338 K€** décomposé en un résultat technique de **3 214 K€** et un résultat non technique de **-876 K€**.

COMPTE DE RESULTAT en K€	2020	2019	2020 - 2019	%
Cotisations acquises	106 847	109 391	-2 544	-2,3%
Charges de sinistres hors gestion	-95 282	-99 191	3 909	-3,9%
Résultat financier technique	207	286	-79	-27,6%
Autres produits techniques	82	81	1	1,2%
Frais généraux / Variation gestion PSAP	-8 640	-8 850	210	-2,4%
Résultat technique	3 214	1 717	1 497	87,2%
Résultat financier non technique	1 107	2 228	-1 121	-50,3%
Autres charges non techniques	-234	-158	-76	48,1%
Résultat exceptionnel		-1	1	
Impôts	-1 749	-1 313	-436	33,2%
Résultat non technique	-876	756	-1 632	-215,9%
Résultat de l'exercice	2 338	2 473	-135	-5,5%

L'année 2020 a été marquée à partir de mars par une crise sanitaire et économique de grande ampleur avec la covid-19 ayant un impact sur les effectifs, les cotisations, les prestations et sur les frais généraux. Les cotisations baissent de -2 544 K€ (-2,3%), les charges de sinistres de -3 909 K€ (-3,9%) dont 2 292 K€ de boni sur les PSAP antérieures à l'exercice, les frais généraux de -210 K€ (-2,4%) ; le résultat financier global varie de -1 200 K€ liés à la cession en 2019 des OPC de la poche dynamique lors du changement de gestionnaire, l'impôt sur les sociétés est en hausse de 436 K€, soit un résultat de l'exercice 2020 de 2 338 K€ comparable à 2019.

PORTEFEUILLE 2020

Le portefeuille en 2020 : 84 349 ouvrants droit et 160 610 personnes protégées pour les garanties socle.

Les effectifs moyens des contrats collectifs, de 50 777 en 2020, baissent de -952 adhérents (-1,8%), -799 salariés et -153 portabilités, et de -2 353 personnes protégées (-2,2%), en lien avec les plans de départs des entreprises.

Les entreprises Transavia et Vueling offrent une garantie « surcomplémentaire » à leurs salariés, gérée dans le cadre de leurs contrats collectifs. A fin 2020, 67,9% des salariés l'avaient souscrite soit 1 010 sur 1 487 salariés.

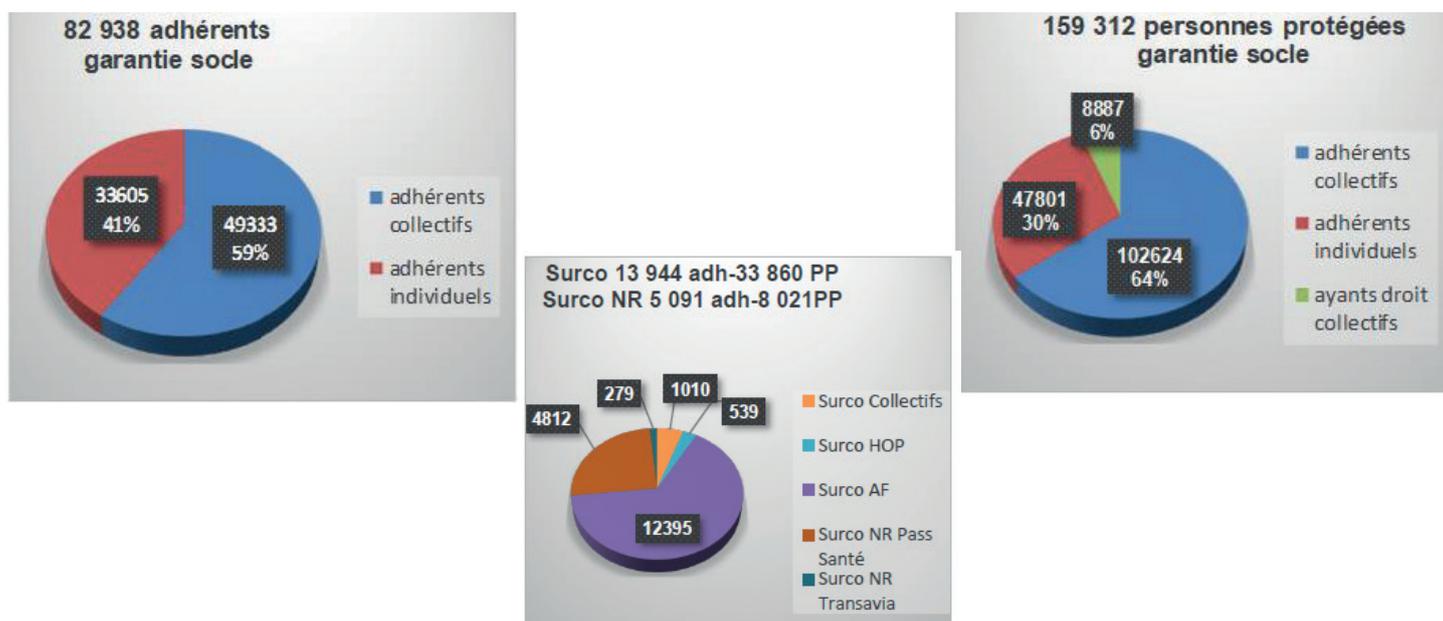
Les effectifs moyens des adhérents individuels, de 33 572 en 2020, progressent de +237 (+0,7%) et +102 personnes protégées, principalement sur les barèmes suivants :

- +223 adhérents barème retraités Altitude (+0,9%) et +169 personnes protégées
- +54 adhérents barème Horizon et +81 personnes protégées : 120 adhérents en 2020 contre 66 en 2019 année de la création du barème
- -13 adhérents barème Pluriel et -130 personnes protégées...

Les conjoints et enfants de salariés cotisants à titre individuel ont un effectif en baisse de -100.

SOIT UNE VARIATION DES EFFECTIFS MOYENS ADHÉRENTS AU TOTAL DE -715 (-0,8%) ET DES PERSONNES PROTÉGÉES DE -2 351 (-1,4%).

Au 31/12/2020



Au 31/12/20 la MNPAF compte pour les garanties socle 49 333 (59%) adhérents au titre des contrats collectifs et 33 605 (41%) adhérents au titre des contrats individuels soit un total de 82 938 adhérents et 159 312 personnes protégées ; 13 944 adhérents ont souscrit une surcomplémentaire et 5 091 une surco non responsable.

12 395 adhérents ont la surcomplémentaire « AF » soit 27,3% des salariés AF/OAT/CSE, 539 adhérents ont la surcomplémentaire HOP ! soit 22% des salariés HOP!

La surcomplémentaire non responsable Pass Santé créée au 01/04/2018 enregistre 4 812 adhérents (+5,3% par rapport au 31/12/19), 1 189 adhérents sur le niveau 1 et 3 623 sur le niveau 2, pour 7 188 personnes protégées ; la surco NR Transavia compte 279 adhérents.

COTISATIONS

LES COTISATIONS HT PASSENT DE 109 391 K€ EN 2019 À 106 847 K€ EN 2020, SOIT UNE BAISSÉ DE 2 544 K€/ -2,3%.

Les cotisations appelées en TTC sont de 121 767 K€, les cotisations IMA ont été déduites et reversées pour 731 K€, la TSA est de 14 189 K€ d'où des cotisations HT de 106 847 K€ en 2020.

Les cotisations des contrats collectifs de

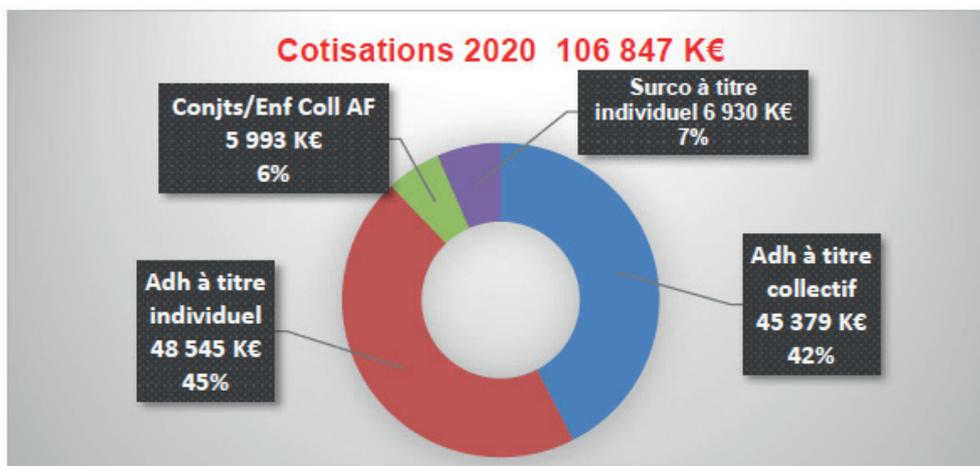
45 379 K€ en 2020 baissent de -2 811 K€ (-5,8%), elles couvrent les salariés et leur famille et les portabilités qui ont la « gratuité » de leur couverture. La cotisation unitaire baisse de -4% et les effectifs de -1,8% :

- pour le contrat AF, CSE..., baisse liée à celle des salaires bruts, assiette des cotisations, du fait du chômage partiel lié à la crise sanitaire.
- pour les contrats HOPI, Transavia et Vueling évolution selon plafond SS, et en plus pour HOP!, revalorisation des barèmes sur 2 ans 2019 et 2020 pour retour à l'équilibre et baisse des barèmes pour Vueling.

Les cotisations du groupe individuel de

61 468 K€ en 2020 évoluent de +267 K€ (+0,4%), aucun barème n'a été revalorisé en 2020 :

- adhérents individuels +218 K€ (+0,4%) : +0,7% des effectifs ouvrants droit et -0,3% de la cotisation unitaire
- surcomplémentaires +111 K€ (+1,6%) : +1,9% des effectifs ouvrants droit et -0,3% de la cotisation unitaire
- conjoints/enfants Coll -62 K€ (-1%) : -1,1% des effectifs ouvrants droit et +0,1% de la cotisation unitaire.



PRESTATIONS HORS GESTION

95 282 K€ EN 2020 ET 99 191 K€ EN 2019 SOIT -3 909 K€ (-3,9%)

Les charges des prestations ou des sinistres hors gestion comprennent à la fois les prestations réglées et la variation des provisions pour sinistres à payer (PSAP).

PRESTATIONS	2020	2019	Variation
Presta réglées SI toutes dates soins	88 142	97 516	-9 374
Forfait patientèle Année	851	871	-20
Forfait patientèle A-1		714	-714
Médecin Direct	205	99	106
Santéclair	520	521	-1
Recours/ Créances	76	-107	183
Total règlts exercice	89 794	99 614	-9 820
Reprise PSAP	-10 638	-11 061	423
PSAP soins SI	12 005	10 638	1 367
PSAP contribution covid 2020	2 764		2 764
PSAP contribution covid 2021	1 357		1 357
Total PSAP exercice	16 126	10 638	5 488
Prestations compte résultat	95 282	99 191	-3 909

L'impact de la pandémie de la covid-19 s'est traduit par une baisse des prestations versées de -9 374 K€, suite au confinement de mi-mars à fin mai 2020 avec un rattrapage partiel des soins durant le 2ème semestre 2020 principalement sur novembre et décembre 2020.

Dans ce contexte exceptionnel lié à la pandémie et conformément aux recommandations de l'ACPR, le calcul des PSAP (Provisions pour Sinistres A Payer) a fait l'objet de plusieurs méthodes afin de les évaluer de façon prudente et adaptée à la situation. La baisse des prestations versées en 2020 ne permettant pas d'appliquer la méthode habituelle du cadencement, les PSAP au 31/12/20 ont été estimées sur la base d'un ratio cible Prestations/Cotisations basé sur 2019 de 88%, incluant les contributions covid, soit un total des PSAP 2020 de 16 126 K€.

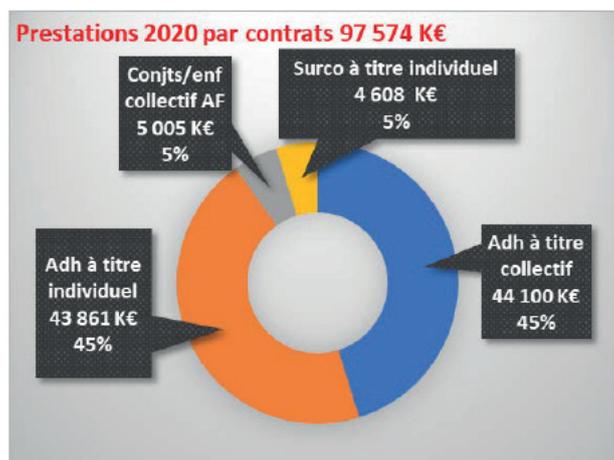
En effet, pour financer les dépenses de la sécurité sociale liées à la pandémie, la loi de financement Sécurité Sociale pour 2021 a institué une contribution exceptionnelle à la charge des organismes d'assurance maladie complémentaire, au taux de 2,6% des cotisations santé 2020 et de 1,3% des cotisations santé 2021 estimées, le tout figurant en PSAP au 31/12/2020 (contribution 2020 payable en janvier 2021 et contribution 2021 payable en janvier 2022). Ces contributions de 2 764 K€ pour 2020 et 1 357 K€ pour 2021, soit un total de 4 121 K€ affectées à l'exercice 2020 compensent en partie la baisse des règlements constatés en 2020 dans le résultat des prestations 2020.

Par ailleurs les PSAP au 31/12/19 se sont soldées par un boni de provision de 2 292 K€ ayant un impact sur les prestations 2020, qui sans cette reprise de provision, s'établiraient à 97 574 K€.

PRESTATIONS VENTILÉES PAR CONTRATS

Prestations 2020 (en K€)

Contrats	Presta 2020 incluant Taxes covid 2020-2021	Boni provisions 2019	Presta 2020 Compte de résultat
Adh à titre collectif	44 100	-1 068	43 032
Adh à titre individuel	43 861	-1 004	42 857
Conjts/enf collectif	5 005	-115	4 890
Surco à titre individuel	4 608	-105	4 503
TOTAL	97 574	-2 292	95 282



PRESTATIONS PAR RISQUES

PRESTATIONS PAR RISQUES (K€)	2020	2019	2020-2019	Variation %
Dentaire	27 146	28 304	-1 158	-4,1%
Consultations-Forf patientèle	14 269	15 109	-840	-5,6%
Hospitalisations-Cures	13 758	15 545	-1 787	-11,5%
Optique	11 304	12 068	-764	-6,3%
Pharmacie	9 366	9 145	221	2,4%
Appareillage	6 986	6 688	298	4,5%
Auxil médicaux	3 916	4 238	-322	-7,6%
Laboratoire	2 782	2 752	30	1,1%
Radiologie	2 543	2 624	-81	-3,1%
Santclair/MédecinDirect/Var créanc	801	513	288	56,1%
Aide naissance	371	385	-14	-3,6%
Transport	211	245	-34	-13,9%
Taxes covid 2020-2021	4 121		4 121	
TOTAL	97 574	97 616	-42	



RATIOS : P/C (PRESTATIONS/COTISATIONS) ET RATIO COMBINÉ PAR CATÉGORIE

Exercice	Contrats	Presta Cpte résultat en K€	Cotis en K€	P/C	Charges/ Cotis	Ratio combiné
2020	Contrats collectifs	43 032	45 379	94,8%	8,0%	102,8%
	Groupe individuel	52 250	61 468	85,0%	8,0%	93,0%
	TOTAL COLL + INDIV	95 282	106 847	89,2%	8,0%	97,2%
2019	Contrats collectifs	44 561	48 190	92,5%	8,0%	100,5%
	Groupe individuel	54 630	61 201	89,3%	8,0%	97,3%
	TOTAL COLL + INDIV	99 191	109 391	90,7%	8,0%	98,7%

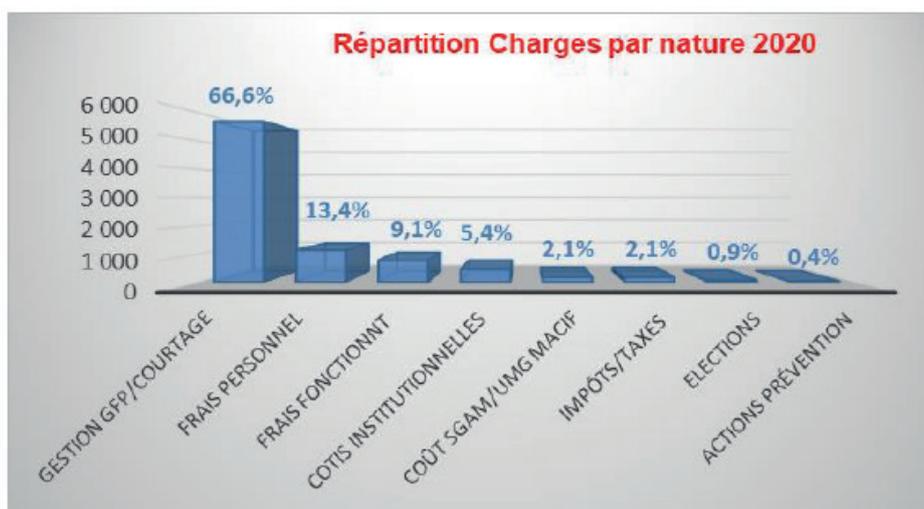
RÉSULTATS TECHNIQUE PAR CATÉGORIE

Contrats	2020	2019	Ecart
Contrats collectifs	-1 248	-97	-1 151
Groupe individuel	4 462	1 814	2 648
TOTAL COLL + INDIV	3 214	1 717	1 497

FRAIS GÉNÉRAUX

CHARGES PAR NATURE

Charges par nature en K€	2020	2019	Ecart K€	Ecart %	Explications
Commissions gestion GFP/Courtage	5 698	5 694	4	0,1%	GFP évol tarif/effectifs
Frais personnel	1 143	1 076	67	6,2%	Evol charg sociales (CITS Taxe sal/taxe apprentissage/form prof)/Delta recrutement
Frais fonctionnement	783	1 137	-354	-31,1%	Honor-149/OAV-33/Site-70/déplacts-39 créanc presta-37/presta S2-28
Actions de prévention	37	84	-47	-56,0%	Actions selon budget 100 K€
Coût SGAM/UMG MACIF	181	170	11	6,5%	SGAM -30 UMG +41
Cotisations institutionnelles	463	483	-20	-4,1%	Baisse tarif
Impôts/taxes (CVAE-taxe foncière...)	176	140	36	25,7%	Taxe sur boni +29/CVAE +6
Elections	79		79		Coût 2020 Elections AG scrutin 7/1/21
TOTAL	8 560	8 784	-224	-2,6%	

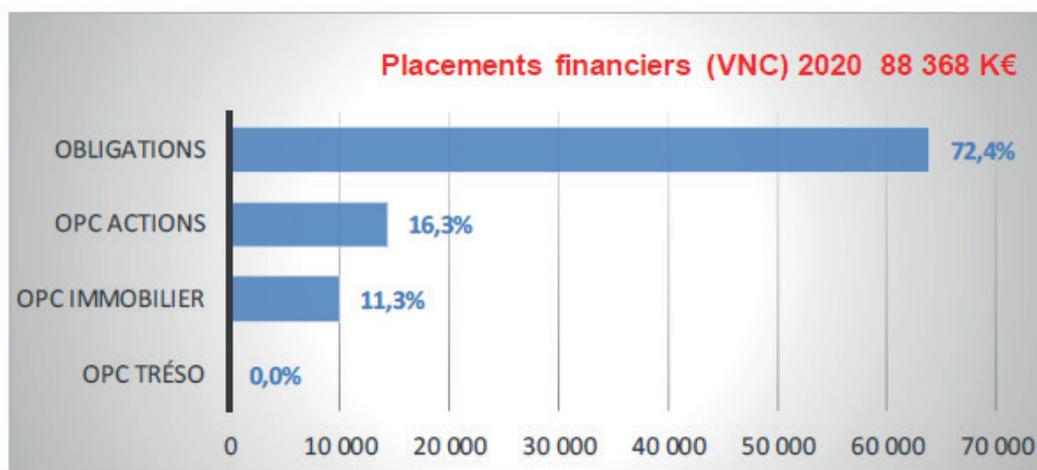


CHARGES PAR DESTINATION COMPTE RÉSULTAT

Charges p/destination en K€	2020	2019	Ecart K€	Ecart %
Frais liquidation presta	3 983	3 981	2	0,1%
Frais acquisition	134	146	-12	-8,2%
Frais administration	1 730	1 728	2	0,1%
Autres charges techniques	2 713	2 929	-216	-7,4%
TOTAL	8 560	8 784	-224	-2,6%

PLACEMENTS FINANCIERS

PLACEMENTS FINANCIERS en K€	2020			2019			Variation VNC	Variation Plus values latentes
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Plus values latentes	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Plus values latentes		
Obligations	63 944	65 681	1 737	66 191	68 276	2 085	-2 247	-348
Fonds d'investissement OPC	24 424	26 049	1 625	23 433	24 261	828	991	797
Immobilier	10 000	10 364	364	9 000	9 238	238	1 000	126
Actions	14 398	15 659	1 261	14 398	14 988	590	0	671
Trésorerie	26	26	0	35	35	0	-9	0
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	88 368	91 730	3 362	89 624	92 537	2 913	-1 256	449
Livret institutionnel	10 513	10 513	0	2 509	2 509	0	8 004	0
TOTAL PLACEMENTS + LIVRET	98 881	102 243	3 362	92 133	95 046	2 913	6 748	449



Les placements financiers hors livret ont baissé en VNC de -1 256 K€ en 2020 :

- Retrait de -3 400 K€ du mandat obligataire vers la trésorerie courante en mars 2020
- Réinvestissements de 1 153 K€ pour la poche obligataire des revenus des placements, coupons encaissés et cessions
- Investissement en OPC Immobilier de 1 000 K€ à partir de la trésorerie courante.

Le livret institutionnel a reçu un apport de la trésorerie courante de 8 004 K€ en septembre 2020.

Les plus values latentes sont en hausse de 449 K€, +797 K€ sur les OPC et -348 K€ sur les obligations.

LE RÉSULTAT FINANCIER

Produits - Charges des placements en K€	2020	2019	2020-2019
Produits des placements	1 733	3 199	-1 466
Revenus placements : Obligations	994	1 067	-73
Revenus livrets Institutionnels	5	7	-2
Dividendes OPC Immobiliers	326	176	150
Rétrocession frais gestion placements	9	12	-3
Prod diff s/prix rembt à percevoir Obligations	35	36	-1
Reprise prov p/dépréciation fonds SFG		4	-4
Produits cessions OPC		1 666	-1 666
Produits cessions obligations	364	231	133
Charges des placements	419	685	-266
Commissions souscription OFI Immobilier		125	-125
Frais externes/internes gestion placements	191	212	-21
Amortissement différences s/prix rembt Obligations	225	190	35
Pertes s/réalisations placements	3	158	-155
Produits - Charges des placements	1 314	2 514	-1 200

Au 31/12/20 le résultat financier est de 1 314 K€ contre 2 514 K€ en 2019, en baisse de -1 200 K€ dont :

- -1 511 K€ produits nets des cessions de tous les OPC en 2019 lors du changement de gestionnaire de la poche dynamique.
- +133 K€ produits cessions des obligations
- +150 K€ dividendes fonds immobiliers
- -73 K€ coupons obligations
- +125 K€ commissions souscription fonds immobilier en 2019...

Le rendement comptable est de 1,50% en 2020 contre 2,90% en 2019.

Le résultat financier de 1 314 K€ est affecté pour 207 K€ au compte de résultat technique et 1 107 K€ au compte de résultat non technique.

AUTRES PRODUITS TECHNIQUES : 82 K€ en 2020 et 81 K€ en 2019, variation de 1 K€

AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES : 234 K€ en 2020 et 158 K€ en 2019

En 2020 il s'agit du Fonds Social dont les aides accordées s'élèvent à 114 K€ (43 K€ en 2019) et des dépenses de mécénat pour 120 K€ (115 K€ en 2019).

LE BILAN FINANCIER AU 31/12/20 EN K€

ACTIF	2020	2019	Ecart	PASSIF	2020	2019	Ecart
2 - Actifs incorporels	4	0	4	1 - Fonds mutualiste et réserves	90 006	87 668	2 338
3 - Placements	109 157	102 018	7 139	1a Fonds dotation	1 800	1 800	0
Placements bancaires	98 881	92 133	6 748	1c Réserves	85 868	83 395	2 473
Dépôts GFP-SFG	10 276	9 885	391	1e Résultat exercice : Excédent	2 338	2 473	-135
6 - Créances	9 378	6 941	2 437	3 - Provisions techniques brutes	16 825	11 257	5 568
7 - Autres Actifs	4 803	5 456	-653	3d Prov sinistres à payer-Gestion	16 825	11 257	5 568
7a Actifs corporels d'exploitation	48	47	1	7 - Autres dettes	16 381	15 450	931
7b Comptes courants	4 755	5 409	-654	10 - Cptes régularisation Passif	790	726	64
8 - Cptes régularisation Actif	660	686	-26				
8a Intérêts acquis non échus	517	550	-33				
8c Autres comptes régularisation	143	136	7				
TOTAL	124 002	115 101	8 901	TOTAL	124 002	115 101	8 901

A L'ACTIF, les placements et les comptes courants représentent 91,9% du bilan en 2020 : 88 368 K€ au titre des placements délégués, 10 513 K€ pour le livret institutionnel, 10 276 K€ pour les dépôts nets (9 889 K€ au titre de l'avance sur les prestations à GFP et 387 K€ pour les dépôts SFG et autres) et les comptes courants pour 4 755 K€.

Les **placements** augmentent de 7 139 K€ soit +6 748 K€ pour les placements bancaires avec le livret (détaillés plus haut) et +391 K€ pour l'avance GFP, les comptes courants baissent de -654 K€.

Les créances de 9 378 K€ au 31/12/20 sont en **hausse de 2 437 K€**, elles sont composées pour **9 280 K€ des cotisations à recevoir des contrats collectifs**, 6 081 K€ pour les cotisations de décembre réglées en M+1 et de créances anciennes pour 58 K€ ; au 31/12/20 s'ajoutent les mensualités restant à rembourser pour 3 141 K€ suite à l'étalement de paiement accordé aux entreprises en difficultés de trésorerie, pour 3 ou 4 mois de cotisations patronales (6 169 K€), remboursables en 12 mensualités à compter du 01/07/20. Et **98 K€** de débiteurs divers.

Les comptes de régularisation, soit 660 K€ au 31/12/20 correspondent aux intérêts courus des obligations et aux différences sur le prix de remboursement des obligations.

Au PASSIF, les **fonds propres s'élèvent à 90 006 K€**, leur composition est détaillée ci-après, ils représentent **72,6%** du bilan.

Les provisions techniques, pour sinistres à payer pour 16 126 K€ et frais de gestion sur PSAP pour 699 K€, soit au total 16 825 K€ au 31/12/20 contre 11 257 K€ au 31/12/19, enregistrent une variation de +5 568 K€ liée au contexte sanitaire et à la prudence retenue pour les PSAP incluant les contributions covid pour 4.121 K€.

Les autres dettes égales à 16 381 K€ (+931 K€) se détaillent en :

- fournisseurs et créiteurs divers pour 10 868 K€ dont GFP 10 417 K€
- l'URSSAF pour la TSA CMU du 4T2020 de 3 660 K€ et le forfait patientèle 2020 de 851 K€
- le solde des impôts 801 K€ (IS-CVAE-Taxe boni)
- les charges sociales et personnel pour 119 K€
- les autres dettes 82 K€.

Les comptes de régularisation pour 790 K€ correspondent aux amortissements des différences sur prix de remboursement des obligations.

RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat comptable avant l'impôt sur les sociétés est de 4 086 889,39 €.

Suite aux retraitements fiscaux, et notamment des plus-values latentes des OPC et les dons, le résultat taxable est de 6 381 565 € incluant la contribution covid 2021 de 1 356 785 € non déductible en 2020.

L'impôt 2020 est de 1 820 625 € diminué de la déduction fiscale de 72 000 € au titre des dons/mécénat de l'exercice soit un **total IS de 1 748 625 €.**

Le résultat comptable de l'exercice 2020 après impôt s'élève donc à 2 338 264,39 €, il doit être affecté par l'Assemblée Générale, au cours de l'exercice suivant, aux réserves.

Le montant des fonds propres, après affectation du résultat, est de 90 005 737,29 €.

Par ailleurs, conformément à l'article 132-2 de l'ANC 2015-11 et à la délibération de l'assemblée générale MNPAF du 09/09/20, des mouvements sur les réserves de la MNPAF ont été opérés en date du 1er janvier 2021 pour traduire :

- la désaffiliation de la mutuelle à l'UMG Macif Santé Prévoyance, +17 828 € d'apport aux réserves
- l'affiliation de la mutuelle à l'UMG Aésio Macif, -98 692 € de prélèvement sur les réserves.

FONDS PROPRES SUR 5 EXERCICES

FONDS PROPRES	Exercice N 2020	Exercice N-1 2019	Exercice N-2 2018	Exercice N-3 2017	Exercice N-4 2016
Fonds d'établissement	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
Réserve de capitalisation					
Réserve spéciale solvabilité	3 313 015,00	3 313 015,00	3 313 015,00	3 313 015,00	3 313 015,00
Autres réserves	82 554 457,90	80 081 733,70	77 135 771,69	75 422 640,55	74 958 923,89
Sous total Réserves	85 867 472,90	83 394 748,70	80 448 786,69	78 735 655,55	78 271 938,89
Résultat de l'exercice	2 338 264,39	2 472 724,20	2 945 962,01	1 717 842,14	476 833,66
Total FONDS PROPRES	90 005 737,29	87 667 472,90	85 194 748,70	82 253 497,69	80 548 772,55

DIVERS

Le salaire brut supporté par la MNPAF en 2020 pour le dirigeant opérationnel est de 74 807,46 €.

La MNPAF n'a pas effectué de transferts financiers avec des mutuelles ou unions, et ne constitue pas un groupe avec d'autres mutuelles ou unions au sens de l'article L212-7 du code de la mutualité.

La MNPAF n'a pas conclu de nouvelles conventions réglementées en 2020.

La MNPAF n'a pas de participation dans des sociétés soumises au livre II du code du commerce.

Dans le cadre de l'article L114-33 du Code de la Mutualité, la MNPAF a conclu une convention courante en 2015 lors de son entrée au GIE MMG composé de : Apivia Macif Mutuelle, GIE Couleurs Mutuelles, MNFCT, IBAMEO et MNPAF.

Article L.114.26 du Code de la Mutualité : la MNPAF n'a pas d'administrateur permanent et ne verse aucune indemnité à ses élus.

Conformément à l'article L.212.7 du Code de la Mutualité, la MNPAF établit des comptes consolidés avec le Groupe MACIF.

P E R S

P E C

T I V E S

2 0 2 1

GROUPE AÉMA

Le nouveau groupe AÉMA, issu du rapprochement entre MACIF et AESIO, a vu le jour début janvier 2021.

La MNPAF fait donc partie d'un nouveau groupe mutualiste, second acteur national en santé, regroupant une communauté de 8 Millions de sociétaires/adhérents avec pour objectif d'apporter des réponses complètes sur tous les métiers et services de l'assurance.

Au sein du groupe, la MNPAF est affiliée à l'UMG Aésio Macif aux côtés de la mutuelle d'entreprise IBAMEO et des deux mutuelles AMM (fusion d'Apivia Mutuelle et de Macif Mutualité) et Aésio Mutuelle (fusion d'Adrea Mutuelle, d'Apréva Mutuelle et d'EOVI-MCD). Elle dispose d'un siège au Conseil d'Administration de l'UMG Aésio Macif et d'une invitation permanente au bureau de l'UMG Aésio Macif.

En 2021, l'UMG Aésio Macif devra construire sa communauté politique, ses modes de fonctionnement opérationnels et travaillera sur les premiers thèmes identifiés de stratégie opérationnelle.



DÉVELOPPEMENT

Après une année de pause en 2020, le développement commercial de la mutuelle devra reprendre en 2021 mais notre champ de développement du domaine affinitaire transport/tourisme est durement affecté par la crise du COVID. Cela se fera dans le cadre de la nouvelle UMG qui devra définir une politique de développement coordonnée sur des cibles choisies ensemble, en capitalisant sur les atouts de chaque acteur et avec une logique de partage de la valeur à préciser.

La réflexion est engagée au sein de la mutuelle sur l'opportunité de recruter un commercial dédié au développement, l'action vis à vis des courtiers avec notamment une participation au salon du courtage à Marseille, la communication commerciale (presse, vidéo institutionnelle) et la création et le dépôt de marques additionnelles.

GARANTIE ET COTISATIONS

Au 1er janvier 2021 s'appliquent désormais **l'intégralité des mesures du 100% santé pour l'optique, le dentaire et l'audioprothèse**. Un bilan sera fait en fin d'année pour évaluer son impact sur la mutuelle.

Depuis janvier 2021, les barèmes des cotisations des garanties individuelles Altitude 300 ont été revues à la baisse de 10%, Altitude 350 a été augmenté de 2% et Altitude 400 inchangé.

La surcomplémentaire Air France a fait l'objet d'une simplification de sa grille de cotisations et d'une baisse de 15% en moyenne des tarifs.

Les cotisations collectives seront légèrement impactées à la baisse par les mesures de chômage partiel de longue durée (APLD) en vigueur à Air France pour les 2 années 2021 et 2022 mais également par les baisses d'effectifs programmées avec des départs volontaires des personnels navigants initiées en 2020 et pour le personnel sol en 2021 et 2022.

Cela induit une hausse de nos coûts de portabilité qui se fera sentir surtout en 2022.

PRÉVENTION

- **Atelier bien-être et santé**

Les actions de prévention en 2020 ont dû s'adapter au contexte sanitaire. Il a ainsi été mis en place des « rendez-vous » en ligne particulièrement ciblés sur le bien-être.

Fort de leur succès, ces ateliers seront poursuivis et intensifiés en 2021, à raison de 2 par semaine sur le 1er trimestre.

- **Prévention des maux de dos**

Les maux de dos toucheront 1 personne sur 2 au cours de leur vie. La Mutuelle souhaite accompagner ses adhérents et leur proposer des outils pour prévenir ces maux de dos : webinaire, exercices d'étirement et de renforcement musculaire.

- **Prévention bucco-dentaire**

Parce que la santé bucco-dentaire a une importance capitale sur la santé globale, la Mutuelle va sensibiliser ses adhérents sur les enjeux d'une bonne santé bucco-dentaire et les bons gestes de prévention : dossier sur le site, vidéo et jeu concours.

- **Prévention des cancers de la peau**

Le partenariat avec MédecinDirect sera renouvelé pour proposer des dépistages des cancers de la peau grâce aux photos.

Les journées d'informations en entreprise étant peu probables, des vidéos préventives seront créées.

- **Garder le lien avec nos entreprises clientes**

Malgré le contexte économique et sanitaire, garder le lien avec nos entreprises clientes est indispensable. La mutuelle proposera des ateliers en ligne au sein des entreprises pour pallier l'absence probable d'actions en présentiel : horaires décalés ...



DIVERS

SITE INTERNET

Lancé en 2020, le nouveau site fera l'objet d'une V2 en 2021 et le nouvel outil de souscription en ligne pour nos adhérents individuels sera mis en place cette année.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La fraude devient un sujet majeur pour la mutuelle. Plusieurs actions suivent leur cours sur des fraudes constatées sur les années passées. Avec le groupe nous participerons en 2021 à la mise en place d'une solution industrielle de lutte anti-fraude (SHIFT).

ENQUÊTE QUALITÉ

Initialement prévue fin 2020, elle sera finalement lancée en septembre 2021 compte tenu du COVID.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS

Les élections de nos délégués se sont déroulées de décembre 2020 à janvier 2021 conduisant à un renouvellement de près de la moitié des délégués à l'Assemblée Générale.

FONDS SOCIAL

Le fonds social voit son budget significativement augmenté en 2021 pour tenir compte d'une forte hausse des demandes en 2020 et de prévisions de besoins élevées dans le contexte COVID.

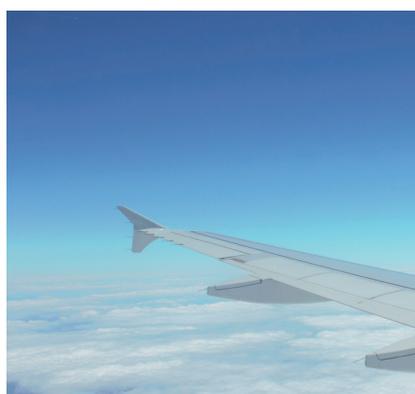
DÉLÉGATION DE GESTION GFP

La qualité de service de notre délégataire reste toujours un point de vigilance.

PLACEMENTS

Les actions de diversification initiées en 2019, se sont poursuivies en 2020 avec l'achèvement de nos appels de fonds vers l'immobilier. Les allocations devraient rester stables en 2021. Dans un contexte de taux bas et d'environnement très incertain, le conseil financier poursuivra sa réflexion pour proposer au CA d'autres axes possibles de diversification (infrastructures, dette privée, etc...) dans le respect des limites d'allocations définies par le groupe.

PERSPECTIVES 2021



L'année 2021 restera encore durement marquée par la crise COVID qui nous a touchés en 2020.

Après des années où nous avons pu dégager des résultats positifs y compris en 2020, les années 2021 et 2022 seront plus incertaines avec des résultats proches de l'équilibre, voire négatifs.

Notre appartenance au groupe AEMA, un des premiers groupes français d'assurance, devrait permettre à la fois de maîtriser nos coûts par de possibles synergies et économies d'échelle et de favoriser notre développement vers de nouveaux contrats collectifs.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandats et fonctions exercés par chaque Administrateur

Administrateurs Mandat 2016-2020	Elus au Bureau MNPAF	Autres Mandats et fonctions
BARRE Didier		
BAZIN Jacques	Trésorier adjoint	
BOHN Thierry	Président	Administrateur Macif Sgam Administrateur UMG Macif Santé Prévoyance Membre du comité des risques groupe MACIF
BOO Vincent	2ème Vice-Président	Administrateur UMG Macif Santé Prévoyance
BORDET Jean-Pierre		
BRISSET Florence	Secrétaire Générale adjointe	
CASTET Céline		
CHARLES Sabine		
CHASSAING Jean	1 ^{er} Vice-Président	
CHAZAL Pierre		
DAGUILLON Virginie		
DAUTREME Aline		
DEREUMETZ Caroline		
FAVEY Gilles	Secrétaire Général adjoint	
GEORGE Xavier		
GIROLET Loïc	Trésorier	
HERZOG Christian		
LAHCEN Christian		
LE MAITRE Christelle		
LEVASSEUR Rémy		
LEVY-HAZERA Michèle		
MARTIN Françoise		
TAJFEL Béatrice	Secrétaire générale	
TRAN Olivier		

Les administrateurs n'ont reçu aucune rémunération ou indemnité de la MNPAF en 2020.

Le total des remboursements de frais versés aux administrateurs en 2020 s'est élevé à 8 351,98 € correspondant aux frais de déplacement des réunions, aux frais de consommables ou à un forfait téléphone

RAPPORT DISTINCT 2020

Rapport distinct sur les sommes et avantages de toute nature versées aux administrateurs de la MNPAF

Remboursements de frais de déplacements, consommables, forfait téléphone.

Administrateurs Mandat 2016-2020	Elus au Bureau MNPAF	Montants
BARDI Alain (jusqu'au 09/09/20)		463,08 €
BARRE Didier		284,24 €
BAZIN Jacques	Trésorier Adjoint	292,13 €
BOHN Thierry	Président	603,40 €
BOO Vincent	2 ^{ème} Vice-Président	709,76 €
BORDET Jean-Pierre		621,14 €
BRISSET Florence	Secrétaire Générale adjointe	330,00 €
CASTET Céline		912,00 €
CHARLES Sabine		984,59 €
CHASSAING Jean	1 ^{er} Vice-Président	98,89 €
CHAZAL Pierre		150,16 €
DAGUILLON Virginie		33,23 €
DAUTREME Aline		0,00 €
DENIS Sylvain (jusqu'au 09/09/20)		154,11 €
DEREUMETZ Caroline		0,00 €
FAVEY Gilles (à compter du 06/02/20)	Secrétaire Général adjoint	0,00 €
GEORGE Xavier (à compter du 18/09/20)		0,00 €
GIROLET Loïc	Trésorier	574,79 €
HERZOG Christian		0,00 €
LAHCCEN Christian (à compter du 09/09/20)		112,92 €
LE MAITRE Christelle		0,00 €
LEVASSEUR Rémy (à compter du 09/09/20)		542,64 €
LEVY-HAZERA Michèle		284,24 €
MARTIN Françoise		575,03 €
MASDUPUY Éric (jusqu'au 18/09/20)		0,00 €
TAJFEL Béatrice	Secrétaire Générale	619,43 €
TRAN Olivier		6,20 €
VESSOUDEVIN Jean-Marie (jusqu'au 06/02/20)		0,00 €
TOTAL		8 351,98 €

Mutuelle Air France
Bâtiment Uranus - Continental Square
3 Place de Londres
CS 11 692 Tremblay-en-France
95725 Roissy Ch de Gaulle cedex

Une entité
du groupe Macif



Essentiel pour moi